

## **Communiqué**

### **Liste des opérateurs postaux Autorisés**

Le Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) porte à la connaissance du public qu'au **20 mai 2020**, seules les sociétés ci-dessous citées sont autorisées à exercer les activités postales selon les zones de desserte ainsi qu'il suit :

N°	ZONE DE DESSERTE : NATIONALE ET INTERNATIONALE
1.	SOCIÉTÉ EMS CHRONOPOST INTERNATIONAL BURKINA
2.	DHL INTERNATIONAL BURKINA FASO
3.	SNTB-SAGA EXPRESS
4.	SILSON GLOBAL BUSINESS BURKINA SARL (UPS)
5.	LA POSTE BURKINA FASO (EX : SONAPOST)
6.	FASO MAIL EXPRESS (FAMEX)
7.	RED STAR EXPRESS
ZONE DE DESSERTE : NATIONALE ET CEDEAO	
8.	TRANSPORT CONFORT VOYAGEURS (TCV)
9.	COMPAGNIE BURKINABE DE TRANSPORT RAKIETA
10.	SOCIETE DE TRANSPORT SANA RASMANE (TSR)
11.	SOCIETE SISSIMAN TOURS (ELITIS)
12.	SOCIETE FAIRNESS TRANSPORT AND SERVICES (FTS)
13.	SOCIETE BURVAL CORPORATE SA
14.	SOCIETE SERVICE EXPRESS
15.	SOCIÉTÉ DE TRANSPORT EN COMMUN « SOTRACO-SA »
ZONE DE DESSERTE : NATIONALE	
16.	SOCIETE DE TRANSPORT AOREOMA ET FRERES (STAF)
17.	SOCIETE DE TRANSPORT RAHIMO (NORANE SARL)
18.	SOCIETE DE TRANSPORT NORD FASO (STNF)
19.	SOCIETE DE TRANSPORT DIAO YAYA & FRERES (SOTRADYF)
ZONE DE DESSERTE : LOCALE (OUAGADOUGOU)	
20.	SOCIETE LE MESSAGER
21.	SMART SERVICES

Par conséquent, les usagers et les clients des services postaux sont invités à solliciter exclusivement les services des sociétés ci-dessus citées. La liste des opérateurs postaux peut être consultée sur le site de l'ARCEP : [www.arcep.bf](http://www.arcep.bf).

L'ARCEP saisit cette occasion pour inviter les sociétés fournissant les services postaux sans l'autorisation préalable de l'ARCEP, à se conformer sans délai aux dispositions de loi n°28-2010/AN du 25 mai 2010 portant réglementation générale des activités postales au Burkina Faso, sous peine de poursuite pénale.

Sachant compter sur la compréhension et la franche collaboration de tous, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes reste disponible pour fournir toute autre information relative aux activités postales au Burkina Faso.

Ouagadougou, le **29 MAI 2020**

**Le Président,**

**Tontama Charles MILLOGO**

*Chevalier de l'Ordre de l'Etalon*

X